Antipsychotiques : consommation en maison de repos

En 2022, l'Agence Intermutualiste a reçu une demande de la part de la VRT, dans le cadre d'un reportage de l'émission « Pano », portant sur la consommation d'antipsychotiques chez les personnes âgées.

Les statistiques sur le sujet mises à disposition sur l'Atlas AIM ont révélé que les 65 ans et plus en consomment davantage que les autres tranches d'âge ; le taux de consommation chez les personnes qui résident en maison de repos dépasse les 25 %. Cette analyse constitue la base du présent rapport.

Les antipsychotiques forment un groupe thérapeutique de médicaments qui sont utilisés dans le traitement d'affections psychotiques. Les patients qui en souffrent perdent partiellement ou entièrement le sens de la réalité. D'autres affections sont traitées à l'aide des antipsychotiques, mais leur efficacité n'est pas toujours scientifiquement prouvée.

En 2019, 31 % des résidents en maison de repos (âgés de 75 ans et plus) ont consommé au moins un antipsychotique. Parmi ceux-ci, 41 % y ont eu recours pendant plus de six mois, bien qu'il soit recommandé de limiter leur consommation autant que possible afin d'éviter les effets indésirables. À cet égard, les statistiques élevées et la longue durée de consommation chez les personnes âgées en maison de repos posent problème.

Les règles d'usage des antipsychotiques ont été à nouveau renforcées après la période étudiée. L'avenir nous dira si ces mesures conduiront à une consommation mieux adaptée de ces médicaments.

P.-S.

- Rapport AIM - Consommation d'antipsychotiques en maison de repos